



GUIDE DU MEMBRE ADHÉRENT



AU SOMMAIRE

Bienvenue !

Présentation

Fonctionnement

Statuts
Règlement intérieur

Territoire

Qui peut être membre
adhérent ?

Nos missions

Les enjeux

Être membre
adhérent c'est...





Bienvenue !

« *Ensemble pour la santé de tous* », notre devise le dit bien : notre vocation est de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du territoire en favorisant la coordination et le dialogue des acteurs mais aussi en prenant soin des soignants qui ne peuvent soigner s'ils sont en souffrance.

A cette fin et tout en veillant à la juste utilisation des fonds publics alloués dans le cadre de l'ACI, nous poursuivons la déclinaison des missions des CPTS dans le respect de notre projet de santé mais aussi dans l'adaptation aux besoins émergeants des professionnels de santé et des patients qu'ils accompagnent au quotidien.

Je souhaite remercier tous les adhérents de leur confiance. Je remercie vivement tous ceux qui s'investissent dans les groupes de travail et les différentes actions. Grâce à toutes ces contributions, dans chaque mission, les actions se poursuivent, se déploient ou se créent.

La CPTS doit poursuivre son chemin entre rigueur et souplesse pour tenir sa place d'acteur essentiel de l'organisation des soins et de la santé publique.

Par votre adhésion, vous avez fait le choix de vous investir dans nos projets et actions. Les membres du Conseil d'administration, du bureau et l'équipe de salariés se joignent à moi pour vous remercier et vous souhaiter la bienvenue au sein de la CPTS de Montauban !



Docteur Mireille Goya
Médecin de soins de premier recours
Présidente de la CPTS de Montauban



PRÉSENTATION

Notre CPTS en quelques dates

- 10 septembre 2020 ➔ Création de l'association de préfiguration de la CPTS de Montauban
- Mars 2021 ➔ Dépôt de la lettre d'intention
- Mars 2023 ➔ Validation du projet de Santé par l'ARS
- 1er juillet 2023 ➔ Signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)
- 1^{er} juillet 2024 ➔ Passage de la CPTS en taille 3 (4 communes supplémentaires)

Notre projet de santé

Notre projet de santé est le produit de la réflexion d'une équipe pluriprofessionnelle et constitue une base de travail pour la prise en charge coordonnée des patients sur le territoire défini. Il témoigne de l'organisation et de la volonté des professionnels de santé de se coordonner et de travailler autour d'axes de santé prioritaires.

Validé pour 5 ans il est disponible ici



Avenant 1 – passage en taille 3 ici





FONCTIONNEMENT

Bureau

Mireille GOYA-LAVIGNE – Présidente – Médecin Généraliste

Elise BIRAGUE – Vice-Présidente – Médecin Généraliste

Béatrice LACHEZE – Vice-Présidente – Infirmière Libérale

Arnaud LIGNIERES – Vice-Président – Pharmacien

Côme RIMBERT – Trésorier – Infirmier Libéral

Corentin LAVIGNE – Trésorier adjoint – Masseur-kinésithérapeute

Valérie SANCHES – Trésorière adjointe – Sage-Femme

Laure DAGRASSA – Secrétaire – Neurologue

Maria GUIJARRO – Secrétaire adjointe – Médecin Généraliste

Stéphane RAMON – Secrétaire adjoint – Infirmier CMSI Montauban

Le bureau se réunit très régulièrement pour des points d'étapes et des prises de décisions opérationnelles.

Conseil d'Administration

✓ Membres du bureau

✓ Délégués

- de chacun des **dix** collèges professionnels
- du collège des membres associés
- du collège des membres partenaires

✓ Membres de droit

✓ Représentants des associations

✓ Membres d'honneur

✓ Membres invités

Le Conseil d'administration se réunit deux à trois fois par an pour des prises de décisions structurelles.

Equipe salariée

Nicolas PARMENTIER – Directeur

Cécile CANTECORP – Chargée de parcours pluriprofessionnels

Séverine PICAVEZ – Assistante administrative



STATUTS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Statuts



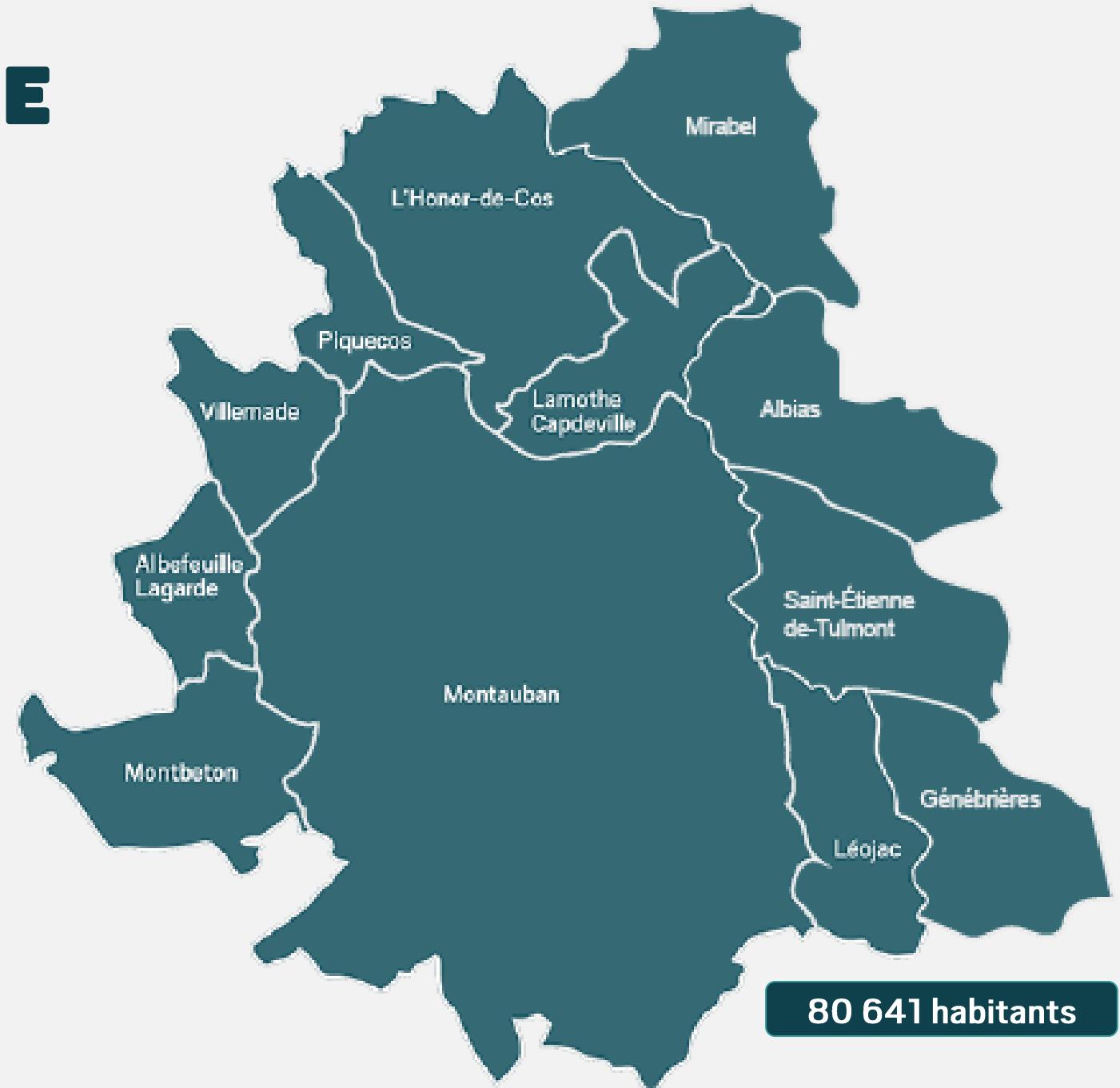
Règlement
intérieur





TERRITOIRE

Albefeuille-Lagarde
Albias
Génébrières
Lamothe-Capdeville
Léojac
L'Honor de Cos
Mirabel
Montauban
Montbeton
Piquecos
Saint Etienne de Tulumont
Villemade





QUI PEUT ÊTRE MEMBRE ADHÉRENT ?

Membres titulaires

Biologistes ○ Chirurgiens-dentistes ○ Infirmiers ○ Masseurs-kinésithérapeutes ○ Médecins ○ Orthophonistes ○ Orthoptistes ○ Pédicures-podologues ○ pharmaciens ○ Sages-femmes

Membres associés

- Exerçant à titre libéral les professions suivantes : diététiciens, ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens.
Au cas par cas, le Conseil d'Administration pourra valider l'adhésion individuelle d'un professionnel qui contribue à la santé.
- Exerçant à titre salarié une des professions de santé définies par le Code de la Santé Publique dans un établissement situé sur le territoire de la CPTS ou prenant en charge de manière habituelle des patients du territoire de la CPTS
- Exerçant une profession du champ social ou médico-social l'amenant à participer, en coopération avec les professionnels de santé, à la prise en charge globale des patients du territoire de la CPTS.

Membres partenaires

Personnes morales qui interviennent de manière habituelle et notoire dans les champs de la santé, du social et du médico-social au profit de la population du territoire de la CPTS, sur avis du conseil d'administration.



NOS MISSIONS

MISSIONS SOCLES

MISSION 1

Améliorer l'accès aux soins

Favoriser l'accès à un médecin traitant.

Améliorer la prise en charge des soins non programmés.

Coopération-collaboration interprofessionnelle

Communication
Ville - ES - ESMS

MISSION 2

Organiser des parcours de soins pluriprofessionnels

Parcours Personnes Agées

Parcours Insuffisance Cardiaque

Parcours Santé mentale

MISSION 3

Développer des actions de prévention

Vaccination

Soutien à la parentalité

Activité Physique Adaptée & nutrition

Dépistage
latrogénie
médicamenteuse

MISSION 4

Contribuer à une réponse en cas de situation sanitaire exceptionnelle

Plan de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

MISSION 5

Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins

MISSION 6

Actions en faveur l'accompagnement de des professionnels de santé sur le territoire



LES ENJEUX

Une **réponse adaptée**
aux **besoins de**
santé de la population
et avec sa
participation,
formalisée par un
projet de santé.

Favoriser
le **décloisonnement**
professionnel &
les **pratiques**
collaboratives.

Retrouver du **temps de**
soins & de
l'attractivité en
améliorant le
quotidien des
professionnels



ÊTRE MEMBRE ADHÉRENT C'EST...

Choisir son niveau d'implication



Adhérer à l'association

Participer à la construction
du projet de santé ou à
sa mise en œuvre

Participer à une mission
ou une action

Rejoindre les
instances de
gouvernance

Soutenir la démarche et participer
à la vie associative

S'impliquer dans un ou plusieurs
groupes de travail

Être référent d'un groupe de travail

Participer à la gestion courante et à la stratégie
(Conseil d'administration, Bureau)



ÊTRE MEMBRE ADHÉRENT C'EST...

De nombreuses opportunités

- Connaître et échanger avec les autres professionnels de santé du territoire sur des problématiques communes.
- Être informé.e des actualités importantes et des projets mis en place via nos groupes de travail.
- Obtenir un accès sur l'espace PRO de notre site internet où vous retrouverez l'agenda, les présentations et comptes-rendus de réunions, ressources et outils sur toutes les thématiques de travail.

S'impliquer dans la vie et les missions de la CPTS

En fonction de vos possibilités, vous déciderez comment vous investir...

Quelques exemples pour vous guider....

- Se rendre disponible aux événements organisés par la CPTS.
- Participer à un ou plusieurs groupes de travail.
- Faire remonter des idées et des problématiques rencontrées dans l'exercice de sa fonction.
- Partager les actualités et informations reçues de la CPTS.
- Parler aux confrères et partenaires des actions menées par la CPTS pour les inviter à adhérer.
- Accepter d'être sollicité.e en cas de situations sanitaires exceptionnelles, etc....

S'engager à respecter :

- Le projet de santé de la CPTS validé par l'ARS et la CPAM dans l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) signé le 1^{er} juillet 2023
- Les statuts de l'association
- Son règlement intérieur

Et pour tout cela...

- Il vous suffit de compléter et signer le **bulletin d'adhésion** et nous le retourner par mail : cpts.montauban.82@gmail.com
- L'adhésion est **gratuite**. Il n'y a pas lieu de renouveler son adhésion. Seule la démission de la qualité de membre adhérent doit être notifiée.



1A Rue Voltaire
82000 Montauban

cpts.montauban.82@gmail.com
05 18 22 28 97

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
POUR NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES,
VOS PROJETS !**

Suivez-nous !
 

ENSEMBLE
POUR LA SANTÉ
de tous